

laquelle on puisse s'attendre sur cette planète dans un avenir pas tellement éloigné. Même si le sujet général ne convient pas à ce débat, je voudrais néanmoins vous en citer un court passage. A la page 66, le professeur Ehrlich écrit:

Je n'ai qu'effleuré la surface du problème de la détérioration de l'environnement, mais j'espère vous avoir au moins persuadés que ses effets écologiques subtils peuvent être beaucoup plus importants que ses aspects manifestes. Le simple enchaînement de la détérioration est aisément rattaché à sa source. Trop d'automobiles, trop d'usines, une trop grande quantité de détergents, de parasitocides, de gaz d'échappement, les usines d'épuration des eaux vannes inappropriées, trop peu d'eau, trop de bioxyde de carbone—on peut facilement ramener tout cela à un surcroît de population.

Même si cette affirmation—en ce qui concerne l'ensemble du Canada—peut certainement être contestée, l'auteur a peut-être raison sous un aspect. Notre problème de la pollution de l'eau, qui est très grave et qui, à mon avis, peut généralement être circonscrit au bassin des Grands lacs, tient en majeure partie à une trop grande concentration démographique à un endroit particulier. Il existe naturellement des facteurs secondaires dont je parlerai plus tard.

Pour ce qui est de la dégradation des Grands lacs, c'est un problème que nous avons en commun avec les États-Unis et auquel il faut porter remède. Trente-cinq millions de personnes vivent près de ces lacs, soit une fois et demie la population totale de notre vaste pays. Trois millions et demi d'habitants des États-Unis et quelque 15,000 Canadiens s'approvisionnent en eau pour leurs usages domestiques au lac Érié, actuellement le plus pollué du réseau des Grands lacs.

Quand j'ai parlé de la population, c'est parce que, évidemment, la source principale reconnue de pollution des eaux provient d'égouts non épurés ou épurés insuffisamment qui se trouvent seulement dans les régions peuplées. L'indice de la pollution des eaux d'égout s'exprime évidemment en termes de numération coliforme et d'exigence en oxygène biochimique, laquelle exprime la diminution de la teneur normale d'oxygène dissous dans l'eau qui résulte de la décomposition de la matière organique. Un problème connexe de la pollution, et probablement celui dont on peut plus difficilement trouver la solution en ce qui concerne les Grands lacs, est l'eutrophication, c'est-à-dire l'enrichissement chimique de la fertilisation de l'eau, qui encourage déplorablement la prolifération des algues. On a estimé que, dans le lac Érié, 72 p. 100 de ces substances nutritives de la végétation provenaient d'égouts municipaux, et notamment des déter-

[M. Hymmen.]

gents. Ceux-ci comptaient pour les deux tiers dans la composition des phosphates contenus dans les matières d'égout et, pour près de la moitié, dans celles de l'ensemble des matières déversées dans le lac. Dix-sept p. 100 provenaient d'écoulements d'origine agricole, 7 p. 100 des rues et des propriétés urbaines et 4 p. 100 seulement des déchets industriels.

Le seconde source importante de pollution des eaux consistait dans des opérations industrielles; produits chimiques; assèchement de mines; déchets des fabriques de pâte et de papier; déchets de tôles, etc. S'il est vrai que nos aciéries, nos fabriques de pâte, et de papier, nos conserveries et bien d'autres entreprises industrielles ont joué un rôle extrêmement important pour l'économie du pays et pour le bien-être de nos ouvriers, il n'en demeure pas moins qu'aucune usine n'est autorisée, par l'effet de quelque droit divin, à polluer nos eaux. Ce droit n'appartient pas non plus à une municipalité ou à un gouvernement quelconque. Il importe de prendre, d'une manière ou d'une autre, des dispositions pour mettre un terme à cette situation. Il faut y parvenir et pour ce faire nous devons être déterminés à y arriver.

J'ai appris avec intérêt récemment qu'une importante papeterie canadienne, l'Ontario Paper Company, de Thorold (Ont.), société à laquelle j'étais rattaché il y a quelques années, vient d'annoncer un programme de 5 millions de dollars pour l'enlèvement de leur effluent des solides en suspension ou qui ont été dissous. Je voudrais aussi mentionner qu'une nouvelle usine de \$500,000 pour le traitement des déchets a été ouverte récemment à la salaison J. M. Schneider, de Kitchener, une importante société de ma circonscription.

Ce ne sont là que deux exemples, et il en existe, j'en suis persuadé, plusieurs autres, montrant que, par son initiative et sa collaboration, l'industrie a prouvé qu'elle assumait ses responsabilités à l'égard de la disposition des déchets. Le public nous a permis de négliger un peu ce secteur au cours des années, car le facteur déchets et la disposition de ceux-ci doivent avoir la même importance que la création d'emplois et la commercialisation de produits primaires ou fabriqués. Il ne doit pas être subordonné au facteur profit, qui est, bien entendu, le caractère essentiel de notre économie industrielle.

Il faut que des lois provinciales encouragent cette initiative dans les cas qui dépassent la portée de ce bill. Les dispositions actuelles des règlements fédéraux sur les impôts ont certainement joué un rôle ici, car elles prévoient une dépréciation accélérée, de deux ans, sur les installations pour les déchets industriels. On pourrait évidemment étudier